

A Bruxelles, des majorités communales sur fond de brouillage idéologique¹

A l'issue des élections locales du 14 octobre 2012, près de la moitié des 19 municipalités de Bruxelles ont vu leur majorité communale modifiée. Souvent bouclées en un temps record, les négociations qui les ont précédées ont parfois été menées d'une façon opaque et peu compréhensible pour l'électeur, alimentant les soupçons d'avoir davantage porté sur une répartition de mandats que sur de réelles convergences en terme de programme.

« *Un grand jeu de domino* ». Ainsi le journal *Le Soir* du 15 octobre qualifiait-il les intenses tractations politiques intervenues au lendemain des élections communales. Les marchandages, rebondissements et virevoltes entre partis et personnalités politiques semblaient en effet relever davantage du divertissement populaire que du moment essentiel au fonctionnement démocratique qui consiste à traduire le choix des électeurs en programme pour la législature à venir. Tant les partenariats choisis par les partis que les arguments avancés par les uns et les autres pour les expliquer au grand public avaient dans certaines communes de quoi déconcerter.

Dans la ville de Bruxelles, le Parti Socialiste (PS) de Freddy Thielemans arrivé en tête décida le soir de l'élection de se débarrasser du centre démocrate Humaniste (cdH) avec qui il dirigeait la commune au profit des libéraux du Mouvement Réformateur (MR), contre qui des militants socialistes avaient pourtant mobilisé l'électeur en appelant à faire barrage à la droite. Critiqué pour avoir choisi un parti au programme pourtant antinomique sur bien des points, le mayor affirma se conformer à la démocratie, sur base de la progression (modeste) du MR et le tassement du cdH, qui reste pourtant le deuxième parti de la commune. En réalité, le PS qui avait prévu de longue date ce renversement d'alliance trouvait dans ce nouvel attelage un partenaire plutôt conciliant, prêt à réclamer un échevin de moins que le cdH sous la législature précédente.

Le même jour, dans la commune voisine de Molenbeek, le PS du bourgmestre Philippe Moureaux arrivé légèrement en tête avait convaincu sans peine le cdH et Ecolo de former un « olivier », au détriment du MR arrivé second. Coup de théâtre le lendemain : le cdH se retire subitement des discussions avec le PS et entre alors en négociation avec le MR, qui annonce le jour d'après la formation d'une alliance « jamaïcaine » unissant centristes et écologistes sous la houlette des libéraux de Françoise Schepmans. En cause, des propositions insuffisantes de la part de M. Moureaux en termes de partage de postes, qui n'auraient pas fait le poids face à la promesse faite par Mme Schepmans d'une répartition équitable des mandats communaux entre les trois formations.

La volte-face inattendue du cdH aurait également été motivée par des directives imposées par la direction du parti à la lumière d'éléments extérieurs à la commune. La « trahison » du PS à Bruxelles-Ville et la promesse faite par le bourgmestre d'Uccle Armand de Decker d'intégrer le parti humaniste dans son équipe communale auraient ainsi été déterminantes. Partie prenante aux négociations de Molenbeek, celui-ci annonça en effet le lendemain la formation d'une coalition ucquoise incluant cdH et les Fédéralistes Démocrates Francophones (FDF), en remplacement des socialistes. De représailles, il est également question à Woluwe-Saint-Lambert. Le mayor sortant Didier Gosuin (FDF) réélu à la majorité absolue y a décidé de rompre son préaccord avec les écologistes, coupables d'avoir envoyé dans l'opposition le FDF de Martine Payfa pourtant arrivé largement en tête, en vue d'offrir à son leader Olivier Deleuze le premier mayorat Ecolo à Bruxelles.

Dans certains cas de marchandage extrême, on assiste à des situations pour le moins insolites. A Ixelles en 2006, le socialiste Willy Decourty avait pu conserver son mayorat malgré une alliance avec un MR beaucoup plus important en termes de sièges mené par Dominique Dufourny, prête à laisser l'écharpe mayorale à son rival de peur que celui-ci ne reconduise son alliance avec le cdH et Ecolo. Rebelote cette année, au prix d'un partage du mayorat entre le ténor libéral et le bourgmestre sortant. Trop attaché à son poste, ce dernier n'aurait pas accepté

¹ Par **Grégory Mauzé**, animateur de l'Association Culturelle Joseph Jacquemotte – novembre 2012.

la proposition d'Ecolo (arrivé en seconde position, devant la Liste du Bourgmestre) de mettre en place une majorité de centre-gauche dirigée par le PS en échange de son départ. Avec un cynisme encore plus assumé, le libéral Hervé Gillard, consacré officiellement bourgmestre de Ganshoren par un acte de présentation signé par Ecolo et une liste socialiste dissidente en vue de priver de son mayorat la socialiste Michelle Carthé, jugea finalement plus avantageux de s'allier à cette dernière (qui abandonna dès lors la direction de la commune malgré un score de loin supérieur aux libéraux), reléguant ainsi dans l'opposition les partis qui l'avaient porté au pouvoir².

Mesures de rétorsion, directives données en hauts lieux, choix de coalition négociés au plus offrant... Autant d'éléments qui laissent le sentiment de voir les équipes communales se former sur base de considérations bien éloignées des questions de projets et de programmes politiques, pour lesquels les électeurs étaient pourtant appelés à se prononcer. Si ces jeux de pouvoirs n'ont en tant que tel rien d'anti-démocratique³, le fait que les majorités paraissent de plus en plus interchangeables et tributaires de calculs politiques pose un évident problème de transparence. Le risque de perte de repères politiques pour le citoyen est dès lors bien réel, dans une capitale où l'abstention a atteint cette année le niveau record de 21.9%⁴.

Erosion du clivage gauche-droite.

On assiste dans ce contexte à un affaïssement du clivage gauche-droite⁵, qui s'avère particulièrement inopérant pour expliquer les choix de majorité décidés dans les jours qui ont suivi le scrutin. Les chiffres sont à cet égard éloquents : des 6 municipalités dans lesquelles les partis se revendiquant de la gauche disposaient ensemble d'une majorité absolue, seule la commune de Forest a vu l'union progressiste associant le PS à Ecolo depuis 2006 reconduite. Partout ailleurs, écologistes et socialistes ont privilégié une alliance avec les centristes ou les libéraux⁶. Quant aux unions de centre-gauche de type « olivier » (possibles dans 13 communes sur 19), elles sont inexistantes dans la capitale.

Si ce clivage ne permet pas toujours d'expliquer la formation de majorités en Belgique – spécialement pour les communales où les enjeux locaux prédominent – il est intéressant de noter que tant socialistes qu'écologistes se positionnent volontiers à gauche, non sans contradiction avec les choix de majorités effectués par ces partis. Ainsi les sections locales d'Ecolo condamnent-elles volontiers des tandems PS-MR qualifiés de « *conservateurs* »⁷, feignant d'omettre que le parti vert a majoritairement privilégié des alliances avec des formations de centre-droit dans la capitale. Face à cette situation, le Parti Socialiste bruxellois affirme quant à lui dans un communiqué représenter désormais « *le seul choix de gauche possible* »⁸, sans mentionner qu'il a lui-même choisi à maintes reprises de se tourner vers le cdH ou le MR lorsqu'une coalition rouge-verte était envisageable.

Dès lors, cette situation témoigne-t-elle d'une moindre place accordée aux questions idéologiques et programmatiques ? « *Il ne faut pas oublier que le clivage gauche-droite n'est pas très relevant pour expliquer les coalitions en Belgique, et qu'il en existe d'autres* », tempère le politologue Jean-Benoît Pilet. « *Ainsi, la coalition MR-PS est parfois présentée comme une coalition laïque et dispose à cet égard d'une certaine cohérence programmatique sur une série de sujets* ». De même, le clivage opposant matérialistes aux post-matérialistes, qui différencie sur-

² "Ganshoren: Pierre Kompany va tenter une action contre Hervé Gillard", La Capitale, 17 octobre 2012

³ Le mode de scrutin proportionnel tel qu'il existe en Belgique place en effet la négociation entre partis aux lendemains des élections au cœur de son système politique.

⁴ 17.1% des électeurs inscrits ne se sont pas rendus aux urnes, tandis que le nombre de votes blancs s'élevait à 5.77% du total des voix exprimées.

⁵ Entendu ici comme la concordance des clivages possédants/travailleurs au niveau socio-économique et Conservateurs/progressistes sur les questions de société.

⁶ A l'exception d'Etterbeek, où l'attelage MR-Ecolo-PS a été reconduit.

⁷ Voir les communiqués post-électorales des sections locales d'Ecolo à Saint-Gilles et à Ixelles. www.ecoloxl.be/accueil/actualites/article/merci et ecolo1060.wordpress.com/2012/10/15/2032/

⁸ "Communiqué de presse de la Fédération bruxelloise du PS sur le résultat des élections communales", www.pswb.be, 26 octobre 2012

tout Ecolo des partis traditionnel fait apparaître des lignes de fracture parfois assez fortes avec le PS sur les questions de politiques de la ville, ce qui complique les possibilités d'alliance. En outre l'importance accordée par Ecolo à la thématique de la bonne gouvernance conduit souvent ce parti à voir d'un mauvais œil la mainmise sur le long terme d'un parti ou d'une personnalité sur une commune. Cela pourrait expliquer le concours apporté par ce parti en vue de faire tomber des bastions socialistes historiques comme Molenbeek, indépendamment des avantages en termes de mandats communaux.

Si ces divergences en termes de programmes et de projets apportent un éclairage sur cette faible propension à voir naître des unions à gauche, celle-ci se comprend encore plus aisément si l'on se place dans une perspective purement stratégique. Ni le PS ni Ecolo n'ont en effet intérêt à donner au clivage gauche-droite une importance prééminente. Côté PS, première formation à Bruxelles et en Wallonie, il est stratégiquement important de préserver des bonnes relations avec l'ensemble des partis démocratiques, qui peuvent devenir des partenaires potentiels à tous les niveaux de pouvoir. Dès lors, il n'est pas dans son intérêt de présenter le clivage gauche-droite comme l'opposition la plus structurante, sous peine de s'aliéner les formations de centre-droit, de surcroît dans un paysage communal francophone où l'alliance PS-MR est prédominante.

Le parti écologiste garde quant à lui un très mauvais souvenir de l'époque des « convergences des gauches » de 2002, lorsque les deux partis s'étaient engagés à défendre conjointement une série de questions, faisant du PS son partenaire privilégié. « *Une alliance du boa constrictor et du lapin* », selon les mots d'Olivier Deleuze, considérée par beaucoup comme responsable de l'échec du parti aux élections fédérales de 2003, au bénéfice des socialistes⁹. Face au risque de faire figure d'une émanation écologiste du PS, Ecolo a davantage intérêt à intégrer une coalition orientée à droite excluant les socialistes dans laquelle il pourra imprimer davantage sa marque plutôt que de rejoindre une union de gauche dans lequel il passera inaperçu. Dans cette perspective d'intérêts partisans, le fait que le PS arrive souvent en tête explique également la prédilection d'Ecolo pour d'autres partis. « *Même si le MR ou le cdH sont moins proches idéologiquement d'Ecolo que le PS, le fait de s'allier à des partis plus petits peut permettre de réaliser davantage de points de leur programme* », note ainsi Pillot.

Désenchantement démocratique.

Bien que ces éléments apportent des éclaircissements quant aux dynamiques qui conduisent à des alliances électorales qui peuvent sembler contre-nature, ils n'en demeurent pas moins insuffisants pour convaincre des électeurs souvent frustrés par l'attitude opportuniste des partis qu'ils ont élus qu'on ne leur a pas « volé leur vote ». Qu'il soit justifié ou non, l'existence de ce sentiment nécessite une réaction des pouvoirs publics, sous peine de voir le fossé séparant les citoyens de ses élites politiques se creuser davantage.

Une des solutions consisterait à annoncer à l'avance l'ensemble des accords électoraux, qui concernent près de 6 communes wallonnes et bruxelloises sur 10, mais qui restent secrets dans l'écrasante majorité des cas, puisque seules 7 communes sur 289 (dont la seule commune de Schaerbeek à Bruxelles) ont vu ces accords annoncés publiquement¹⁰. Cela permettrait de clarifier les enjeux électoraux pour les électeurs, qui disposeraient dès lors de davantage d'éléments pour faire leur choix, et donc de voter pour un projet. Toutefois, en se plaçant à nouveau dans une perspective strictement stratégique, cette publicité des accords limite considérablement la marge de manœuvre des partis politiques. Dès lors, on voit mal pourquoi ceux-ci choisiraient de s'imposer des contraintes supplémentaires, là où l'ambiguïté laissée sur ce sujet permet d'attirer potentiellement davantage d'électeurs. Il n'est par ailleurs pas envisageable de légiférer sur cette question, qui relève avant tout de l'éthique politique.

⁹ Walkowiak, Philippe, "La malédiction verte", www.rtf.be, 6 mars 2012

¹⁰ "Communes 2012: les accords préélectoraux, pas toujours dans la transparence.", www.rtl.be, 4 octobre 2012

Une autre idée serait de réformer le droit communal sur le modèle de ce qui a été fait en 2005 en Wallonie. Dans un souci de donner plus de poids au choix de l'électeur, celle-ci impose désormais que le mayorat revienne au «*candidat qui a obtenu le plus de voix de préférence sur la liste qui a obtenu le plus de voix parmi les groupes politiques qui sont parties au pacte de majorité*»¹¹. Même si ce système laisse largement intacte la liberté des partis de choisir eux-mêmes leurs partenaires, il permettra de limiter leur marge de manœuvre lors des négociations post-électorales quant au choix du bourgmestre, qui reflètera dès lors davantage la volonté des électeurs. Dans cette configuration, des situations ubuesques comme il en existe à Ixelles ou à Ganshoren où le parti arrivé en tête accepte pour des raisons tactiques de laisser le mayorat à un parti qui dispose de deux fois moins de sièges ne seraient plus possibles. Problème : en raison des garanties de protection institutionnelle pour la minorité flamande, Bruxelles ne dispose que d'une autonomie constitutive¹² limitée par rapport aux autres régions, et cette question relève dès lors du niveau fédéral, où les partis néerlandophones moins prompts à encadrer cette question pourraient bien bloquer ce projet.

Plus globalement, il convient de mieux informer le citoyen sur des enjeux électoraux souvent mal compris. Le traitement médiatique et la façon dont les candidats ont orienté leur campagne ont en effet laissé de nombreux malentendus s'insinuer chez l'électeur, ajoutant de la frustration à l'attitude controversée des partis politiques au lendemain du scrutin. «*Beaucoup croient qu'il s'agit d'une élection du bourgmestre, alors que celle-ci n'intervient qu'après leur vote*», remarque Pilet. Une meilleure pédagogie est donc nécessaire, en vue de permettre au citoyen de comprendre la portée de son vote et de ne pas lui laisser le sentiment que celui-ci n'a pas été entendu.

La frustration de beaucoup d'électeurs ulcérés à l'idée qu'on puisse former une coalition excluant le premier parti a par ailleurs fait germer l'idée d'adopter un système majoritaire à deux tours, tel qu'il existe en France, et pour lequel plusieurs responsables politiques se sont montrés favorables¹³. Ce système donnerait davantage de poids à l'électeur quant à la nomination du bourgmestre, mais il conduirait à une bipolarisation de la vie politique qui ferait perdre leur visibilité aux petits partis, et s'avèrerait en outre inapproprié dans un pays divisé comme la Belgique.

Il n'existe donc pas de solution miracle aux dérives qu'engendrent les inévitables négociations politiques entre partis dans un système électoral proportionnel. Mais si les calculs politiques articulés autour des intérêts partisans sont monnaie courante lors des échéances communales, ils interviennent cette année dans un contexte bruxellois de désaffiliation politique inquiétante, dont témoigne en partie l'abstention record. Les partis politiques traditionnels ne pourront dès lors se contenter de fermer les yeux ni faire l'économie d'une réflexion de fond sur cette problématique, sous peine de faire le lit de l'antipolitique et de la défiance envers la démocratie représentative.

¹¹ Union des Villes et Communes de Wallonie asbl, "Réforme du droit communal: premier commentaire", www.uvcw.be, 2 janvier 2006

¹² Qui permet aux entités fédérées d'organiser elles-mêmes leurs institutions. La région Bruxelloise et la communauté germanophone n'en bénéficient que depuis cette année, à la faveur de la sixième réforme de l'Etat.

¹³ Verset, Jean-Claude, "Elections communales: faut-il changer notre système électoral?", www.rtf.be, 21 octobre 2012

Annexe : Tableau comparatif des changements de majorités communales à Bruxelles.

Commune	Ancienne majorité	Nouvelle majorité*	Gauche majoritaire ?	«Olivier» mathématiquement possible ?
Saint-Gilles	PS-MR	PS-MR	OUI	OUI
Forest	PS-ECOLO	PS-ECOLO	OUI	OUI
Bruxelles	PS-cdH	PS-MR	OUI	OUI
Ganshoren	PS-cdH	MR-PS	OUI	OUI
Evere	PS-MR-CD&V	PS-FDF	OUI	OUI
Saint-Josse-ten-Noode	PS-CDH	PS-CDH	OUI	OUI
Watermael-Boitsfort	FDF-ECOLO	ECOLO-CDH-MR	NON	OUI
Berchem-Sainte-Agathe	CDH-MR	CDH-MR	NON	OUI
Molenbeek-Saint-Jean	PS-MR	MR-ECOLO-cdH	NON	OUI
Schaerbeek	FDF-ECOLO	FDF-ECOLO-CDH	NON	OUI
Ixelles	PS-MR	PS-MR	NON	OUI
Jette	CDH-MR-ECOLO-FDF	CDH-MR-ECOLO-FDF	NON	OUI
Anderlecht	MR-PS	PS-MR-cdH	NON	OUI
Koekelberg	MR	MR	NON	NON
Uccle	MR-PS	MR-cdH	NON	NON
Auderghem	FDF-ECOLO	FDF	NON	NON
Woluwe-Saint-Pierre	MR-cdH	cdH-Ecolo-GC-FDF	NON	NON
Woluwe-Saint-Lambert	FDF	FDF-cdH	NON	NON
Etterbeek	MR-PS-ECOLO	MR-PS-ECOLO	NON	NON

*composition provisoire